



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2015

CONVOCACTION DU 20 MAI 2015

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 15

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Madame Brigitte HUG, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN,
Madame Geneviève CALVET, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT,
Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH,

Absents excusés non représentés : 3 Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Marie-Noëlle NAM, Madame Nathalie GROSSMANN,

Absents excusés représentés : 1 Monsieur Marc BOHRER a donné procuration à Mme Véronique SENGLER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel CLOG assisté de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2015

Ordre du jour

1. Jury d'assises 2016
2. Acquisition et revente de la parcelle de terrain cadastrée section 33 n°56 (22,40 ares)
3. Vente terrain communal le long de la parcelle cadastrée section 33 n°56 (6,94 ares)
4. Eclairage public : remplacement des luminaires de la zone d'activités, parking du foyer, Impasse du Kleebach, rue du Chant des Oiseaux et installation d'un candélabre supplémentaire rue de la Gare
5. Modification de la durée de travail d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
6. Chasses communales :
Agrément des permissionnaires du lot n°2 ;
Avis sur la proposition de garde-chasse du lot n°2 ;
Agrément d'un permissionnaire du lot n°3.
7. Admissions en non-valeur
8. Restriction au droit de disposer rue du Capitaine Ignace Haas
9. Aménagement forestier 2016-2035
Retours de commissions et divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2015

Monsieur Philippe SCHOEN s'étonne que l'un des points soulevés par lui lors du conseil municipal du 30 mars 2015 ne figure plus dans le compte-rendu pour lequel il était secrétaire de séance. Madame le Maire rappelle leur échange à ce sujet, précise que ce sujet sera abordé en fin de séance dans les points divers et qu'il sera bien mentionné dans le présent compte-rendu. Monsieur Philippe SCHOEN souligne également l'importance qu'il attache à la retranscription des débats d'idées au sein de l'assemblée. Madame le Maire y est également favorable.

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2015, expédié à tous les membres, est adopté par 12 voix et 4 abstentions.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Michel CLOG secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : JURY D'ASSISES 2016

Il est procédé en début de séance au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois jurés en vue de dresser la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises 2016.

Sont désignés :

- ↳ Madame RICHARD épouse GROSSMANN Nelly : 57 rue Principale - 68520 Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Monsieur STROHMEYER Guillaume : 27 rue des Eglantines – 68520 Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Madame GROTZINGER Stéphanie : 3 rue de la Poste – 68520 Burnhaupt-le-Haut.

ARTICLE 2

OBJET : ACQUISITION ET REVENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION 33 N°56 (22,40 ARES)

Madame le Maire expose à l'assemblée que par notification reçue le 27 mars 2015, la commune de Burnhaupt-le-Haut a été informée du projet de cession par l'État de la parcelle de terrain sise au Pont d'Aspach et cadastrée section 33 n°56, d'une contenance de 22,40 ares, moyennant le prix de 22 800 euros (hors frais de notaire).

Cette notification a été effectuée en application de l'article 15 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 codifié aux articles L 240-1 à L 240-3 et L 211-3 du Code de l'urbanisme.

En effet, cet article instaure un droit de priorité en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain sur tout projet de cession d'immeuble appartenant à l'État.

Ce droit peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objectifs définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre de telles actions ou opérations d'aménagement.

L'acquisition de cette parcelle par la commune de Burnhaupt-le-Haut est opérée en vertu des dispositions susvisées du code de l'urbanisme pour permettre l'accueil d'une activité économique, en l'occurrence l'implantation d'un établissement financier. C'est dans ce cadre que le terrain ainsi acquis a vocation à être rétrocédé.

Le terrain a été évalué par le Service des Domaines à 22 800 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition du bien immobilier sis au Pont d'Aspach et cadastré section 33 n°56, d'une contenance de 22,40 ares, moyennant le prix de 22 800 euros ;
- autorise Madame le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3

OBJET : VENTE TERRAIN COMMUNAL LE LONG DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION 33 N° 56 (6,94 ARES)

Madame le Maire annonce que le projet d'implantation d'une activité de services sur la parcelle cadastrée section 33 n°56 au Pont d'Aspach nécessite une emprise élargie. Une partie du domaine public communal pourrait être vendue à l'opérateur économique selon le projet de division joint, à savoir les deux bandes de terrains d'une contenance respective de 649 m2 et de 45 m2. Le conseil municipal se prononcera lors d'une séance ultérieure après leur enregistrement au cadastre.

ARTICLE 4

OBJET: ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA ZONE D'ACTIVITES, PARKING DU FOYER, IMPASSE DU KLEEBACH, RUE DU CHANT DES OISEAUX ET INSTALLATION D'UN CANDELABRE SUPPLEMENTAIRE RUE DE LA GARE

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce qu'un état des lieux des installations d'éclairage public a été réalisé sur l'ensemble du ban communal. Cette étude a permis d'identifier les postes de consommation les plus énergivores ainsi qu'un secteur sous-éclairé. Afin d'améliorer cette situation, il est proposé de :

- procéder au remplacement des 26 luminaires de la zone d'activités, des 5 luminaires des Impasses Binnen et du Kleebach ainsi que des 3 luminaires rue du Chant des Oiseaux par un système à LED avec abaissement de tension ;
- d'installer un candélabre supplémentaire rue de la Gare dans le secteur sous-éclairé.

Considérant que les services techniques étudient la possibilité d'intervenir en régie pour la dépose et le remplacement de ces luminaires afin de réduire les coûts de cette opération, le conseil municipal décide de reporter sa décision à une séance ultérieure.

ARTICLE 5

OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE

- Vu la loi n°83.634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84.53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n°91.298 du 20/03/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu la délibération du 30/01/2014 portant création du poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet, à raison de 18/35^{ème} ;
- Vu l'avis du Comité technique paritaire (CTP) du Centre de gestion enregistré sous le n°M2015.33 en date du 29/04/2015 ;

Madame le Maire :

- propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif de 1ère classe à compter du 1er juin 2015 ;
- propose de fixer cette durée à 32 heures par semaine.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours (chapitre 64).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet à 32 heures par semaine à compter du 1er juin 2015 ;
- autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent ;
- dit que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 6

OBJET : CHASSES COMMUNALES : AGREMENT DES PERMISSIONNAIRES DU LOT N°2 ; AVIS SUR LA PROPOSITION DE GARDE-CHASSE DU LOT N°2 ; AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE DU LOT N°3.

Vu le Cahier des charges type des chasses communales pour la période de location 2015-2024 ;

Vu les pièces administratives fournies par Monsieur Bernard MOUTAUD, locataire du lot de chasse n°2, pour l'agrément de 8 permissionnaires et la proposition de nomination de Monsieur Charles HUBICKA en tant que garde-chasse sur ce même lot ;

Vu l'avis favorable de la Fédération départementale des chasseurs sur la proposition de Monsieur Bernard MOUTAUD pour la nomination de Monsieur Charles HUBICKA en tant que garde-chasse sur le lot n°2 ;

Vu les pièces administratives fournies par Monsieur Claude MUTH, locataire du lot de chasse n°3 pour l'agrément de Monsieur Jean-Charles MUTH comme permissionnaire sur ce même lot ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'agrément des 8 permissionnaires suivants sur le lot de chasse n°2 :
 - Monsieur CADAUT Max domicilié 28 rue du Pont Sarrazin – 25230 VANDONCOURT ;
 - Monsieur DEVAUX Cyrille domicilié 53 rue du Bassin – 68210 VALDIEU-LUTRAN ;
 - Monsieur VITT Joseph domicilié 67 route de Thann – 68700 ASPACH-LE-HAUT ;
 - Monsieur CHRISTEN René domicilié 3 rue de la Forêt – 68210 MANSPACH ;
 - Monsieur HUG Patrick domicilié 7 rue de la Pivoine – 68260 KINGERSHEIM ;
 - Monsieur LUCHETTA Michaël domicilié 23 Faubourg Saint Antoine – 90150 FOUSSEMAGNE ;
 - Monsieur TOURNEBIZE Alain domicilié 3 rue de la Roche aux Chats – 25260 ST MAURICE COLOMBIER ;
 - Monsieur SCHWARTZENTRUBER Yannick domicilié 25c rue de la Forêt – 68210 TRAUBACH LE BAS.
- donne un avis favorable quant à la nomination de Monsieur Charles HUBICKA domicilié 10 rue Renaud - 25400 AUDINCOURT en tant que garde-chasse sur le lot n°2 ;
- approuve l'agrément de Monsieur Jean-Charles MUTH domicilié 8b rue des Prés - 68990 GALFINGUE comme permissionnaire sur le lot n°3.

ARTICLE 7

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu l'état des restes à recouvrer établi par Monsieur le Comptable public en date du 2 avril 2015 et ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur l'ensemble des titres référencés sur l'état des restes à recouvrer précité. Un mandat sera émis au compte 6541 pour un montant de 4 424,53 €.

ARTICLE 8

OBJET : RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER RUE DU CAPITAINE IGNACE HAAS

Madame le Maire informe l'assemblée que le Notaire chargé de la rédaction d'un acte portant sur un bien situé sur la parcelle cadastrée section AA n°77 sollicite la mainlevée d'inscriptions profitant à la commune qui figurent au livre foncier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la radiation de ces charges et Madame le Maire à signer la procuration pour mainlevée de ces inscriptions. Cette mainlevée est étendue à tous les biens immobiliers de la rue du Capitaine Ignace Haas.

ARTICLE 9

OBJET : AMENAGEMENT FORESTIER 2016-2035

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code forestier pour 2016 – 2035.

Monsieur Thierry ZIEGLER expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- la définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Vu l'exposé précité et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement forestier 2016-2035 avec 15 votes favorables et une abstention.

DIVERS

Gendarmerie

Madame le Maire annonce qu'une réunion en Sous-préfecture aura lieu le lundi 1^{er} juin concernant le projet de reconstruction de la gendarmerie.

Projet d'aménagement urbain en face de l'école élémentaire

Madame le Maire annonce que le projet d'aménagement, situé sur le terrain en face de l'école élémentaire, a été validé lors de la réunion de travail du 7 mai 2015. Le nom retenu pour ce lotissement est le domaine Saint-Exupéry, en référence à la rue du Petit Prince qui longe l'école élémentaire.

Acquisition d'un broyeur

Madame le Maire expose le projet de l'association des arboriculteurs de Burnhaupt pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux. L'apport de « bois raméal fragmenté » (copeaux issus du broyage des rameaux des branches) est bénéfique pour la faune du sol et la flore. Les municipalités des deux Burnhaupt sont sollicitées pour une participation à cet investissement. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Activités non conforme au PLU

Madame le Maire revient sur la situation pour laquelle des activités non conformes au PLU ont été relevées (lieudit Grossmatten parcelles 160 et 162) et qui a fait l'objet de plusieurs rencontres avec l'intéressé en mairie, puis de débats au sein du conseil municipal. Ce site est classé en zone agricole. Les activités qui s'y développent ne sont pas conformes au règlement d'urbanisme. Il est proposé qu'un délai raisonnable soit laissé au propriétaire pour remettre les lieux en état. Le stationnement d'engins sur le site reste accepté. Un procès-verbal d'infraction sera établi en cas de dépassement de ce délai.

Vitesse excessive rue Basse

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR rapporte un problème de vitesse excessive de la part de certains automobilistes dans la rue Basse dans les deux sens de circulation.

Préenseignes commerciales

Monsieur Claude KIRSCHER informe l'assemblée qu'à partir du 13 juillet 2015, en application du décret du 30 janvier 2012, les préenseignes seront autorisées uniquement pour signaler la vente de produits du terroir, les activités culturelles (spectacles vivants ou cinématographiques, enseignement, expositions d'art) et les monuments historiques ouverts à la visite. Une attention particulière sera portée aux divers affichages sur le ban communal à compter de cette date.

La séance est levée à 22H20

A Burnhaupt-le-Haut, le 1^{er} juin 2015

Le Maire,
Véronique SENGLER